



## **Interview de Mme Yasmina Foy, Analyste confirmée au Service Entreprises de l'IEDOM Guadeloupe et Chargée de la Médiation du crédit aux entreprises**

### **Médiation nationale du Crédit Accompagnement des entreprises en Guadeloupe**

#### **Quels types de difficulté de financement rencontrent les entreprises guadeloupéennes ?**

Les difficultés rencontrées par les entreprises concernent principalement le financement des découverts et des besoins de crédit à court terme (environ 83% des dossiers). Certains secteurs d'activité comme le BTP sont lourdement pénalisés par les délais de paiement des collectivités et ont besoin de ligne de trésorerie spécifique leur permettant d'assurer la continuité de leurs activités.

#### **Quel est le bilan de la Médiation du crédit en Guadeloupe depuis 2008 ?**

241 entreprises ont saisi la médiation du crédit depuis 2008, dont 161 ont été éligibles. Ainsi, plus de 17 millions d'euros de crédit ont été débloqués grâce au dispositif et 1 738 emplois préservés. Les banques sont dès l'origine les principaux acteurs concernés avec 95,7% des dossiers traités en médiation. Les entreprises concernées par la médiation sont à 98% des TPE ou PME de moins de 50 salariés réparties majoritairement dans les secteurs des services (52%) et du commerce (24%). Le tissu économique guadeloupéen est en effet composé principalement de petites structures de moins de 9 salariés (84,2% contre 75,4% en France métropolitaine).

#### **Comment travaillez-vous avec les banques pour réussir une médiation ?**

Nous disposons dans la plupart des établissements bancaires d'interlocuteurs qui ont été nommés dès la mise en place de la médiation du crédit en 2008. La demande de révision des dossiers se fait généralement par mail auprès de nos interlocuteurs mais en cas de difficulté, et des réunions sont organisées entre les chefs d'entreprise, l'équipe de la médiation et les banquiers. Par ailleurs, dans le cadre de notre rôle de banque centrale, des réunions de place avec les directeurs régionaux des Etablissements de crédit sont organisées environ deux fois par an et sont l'occasion de rappeler à nos interlocuteurs les engagements qu'ils ont pris lors de la signature de la convention de place.

